

CAISSE DES ÉCOLES

DÉLIBÉRATION N°CDE-2026-01
Séance du 7 avril 2026.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES**

Objet : Désignation du Vice-Président du Comité de la Caisse des Ecoles

Nombre de membres :

Elus

En exercice : 5
Présents : 3
Représentés : 1
Absents excusés : 1
Votants : 4

Nommés

Présents : 4
Représentés : 0
Absents excusés : 1
Votants : 4

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi sept avril à dix-huit heures et trente minutes,

Le comité de la caisse des écoles, légalement convoqué en date du 3 avril 2026, s'est réuni à la mairie, 2 Grande Rue, aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Sylvie PERRAUD.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres élus : MMES PERRAUD Sylvie, Vice-Présidente – MARCHAIS Nicoles – M GÉRAULT Georges conseillers municipaux.

Membres nommés : MMES VERGÉ Laure, Directrice de l'école élémentaire – LABANNE Paule, Parent d'élève délégué à l'école maternelle - M DUFÉY Olivier, Directeur de l'école maternelle – MERIAUX Sébastien, Parent d'élève délégué à l'école élémentaire.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Membre élu : MME GREGOIRE Juliette

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Membre élu : MME DOUCERAIN Caroline, Présidente.

Membre nommé : M BREMONT Pierre, Inspecteur de l'Éducation Nationale.

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame MARCHAIS Nicole

Le Maire certifie sous sa responsabilité

le caractère exécutoire de cet acte

La liste des délibérations a été affichée en mairie le 9 avril 2026 et publiée sur le site internet de la mairie le 9 avril 2026.

Accusé de réception de la télétransmission par la préfecture des Yvelines ci-dessous.

REÇU EN PREFECTURE

Le 21/04/2026

Application agréée F-lesjelts.com

78350 Les Loges-en-Josas · www.mairieleslogesenjosas.fr

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU les articles L 212-10 à L 212-12 et R 212-26 et R 212-30 du code de l'éducation ;
VU la délibération n°CM-2026-027 portant sur la désignation des membres du comité de la Caisse des Ecoles ;
CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à la désignation du Vice-Président de ce conseil d'administration ;
CONSIDÉRANT que cette désignation intervient à la suite du renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat ;
VU la candidature de Sylvie Perraud au mandat de Vice-Présidente ;

LE COMITÉ, après en avoir délibéré,

DECIDE

À l'unanimité des membres présents, de procéder à l'élection à main levée,

Résultat du vote à main levée :

- Nombre de votants : 8
- Pour : 8
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Sylvie Perraud est élue vice-présidente de la Caisse des écoles

DIT que la liste des délibérations examinées en séance du comité sera affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune, et qu'une ampliation de la délibération sera adressée au préfet des Yvelines ;

DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

MEMBRES ELUS

SUFFRAGE EXPRIMÉ	: 4
POUR	: 4
CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0
MAJORITE REQUISE	: 3

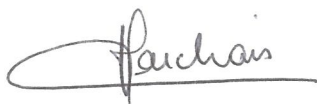
MEMBRES NOMMES

SUFFRAGE EXPRIMÉ	: 4
POUR	: 4
CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0
MAJORITE REQUISE	: 3

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Les Loges-en-Josas, le 9 avril 2026

Le Secrétaire de séance,



Nicole MARCHAIS

La Présidente,



Caroline DOUCERAIN

REÇU EN PRÉFECTURE

le 21/04/2026

Application agréée F.legalite.com

78350 Les Loges-en-Josas · www.mairieleslogesenjosas.fr